



L'ŒUVRE ouvre une nouvelle enquête :

Où allons-nous ?

**Au Roi ?**

**A l'Empereur ?**

*Ou vers la*

**4<sup>e</sup> République ?**

---

**L'ŒUVRE**

---



8<sup>e</sup> ANNÉE — N° 26

29 Juin 1911

4, Rue Las-Cases, 4 (7<sup>e</sup>) PARIS : 10 FRANCS

DEMANDEZ PARTOUT

# Le Bottin du Favoritisme

avec une préface de

T. STEEG

Ministre de l'Instruction Publique

Ce volume, dû à la collaboration de nombreux fonctionnaires de toutes les administrations, contient les listes de toutes les nominations irrégulières et scandaleuses faites par les ministres au profit de leurs créatures. C'est

## Le Gotha de l'Arrivisme

Ce livre, qui ne contient que des noms, des dates, des chiffres et des statistiques, n'aura pas seulement un très grand succès parmi les fonctionnaires ; c'est le plus accablant des réquisitoires que l'on ait dressé jusqu'à ce jour contre le régime de fraude, de pillage et d'anarchie qu'est devenue la présente république.

Demander chez tous les Libraires et dans tous les Kiosques :

## LE BOTTIN du Favoritisme

Prix : Cinquante Centimes

Le Gérant : GARDANNE.

Imp. spéciale de l'Œuvre, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.



Comment finira le « Régime abject »



## Où allons-nous ?

Le ministère Monis n'est pas tombé de bien haut. Et ce n'est pas seulement parce que son chef était au lit depuis deux mois. Il végétait à ras de terre ; le voilà par terre : rien de changé.

Peu importe le nom de son successeur. A l'heure présente, un seul problème hante tous les esprits. Jamais la situation ne fut plus critique ; nous vivons dans l'apprehension ou dans l'attente d'une révolution. Se produira-t-elle ?

Si nous sommes à la veille d'un changement de régime, quel sera le régime nouveau ?

Il nous a paru intéressant d'interroger là-dessus nos lecteurs. Nous pouvons bien dire qu'ils forment aujourd'hui l'élite de nos classes dirigeantes. Les consulter, n'est-ce pas le meilleur moyen d'obtenir la véritable moyenne de l'opinion nationale ?

- 1 -

1658

8.P 2884

Nous les prions donc de vouloir bien répondre aux questions suivantes :

**1° Étes-vous partisan du statu quo ? (Pour prévoir toutes les hypothèses.)**

**2° Croyez-vous à l'utilité et à la possibilité d'une restauration monarchique ?**

**3° S'il vous fallait choisir, à quel prétendant iraient vos préférences ? Et pourquoi ?**

**4° La république peut-elle se réformer elle-même ? Suffirait-il, pour remédier au mal, de dissoudre le parlement et de réunir une nouvelle Assemblée nationale uniquement chargée de reviser la Constitution et de l'adapter aux besoins nouveaux du pays ?**

**5° Vous représentez-vous ce que pourrait être une république syndicaliste ? Est-ce sous cette forme que doit s'organiser demain la démocratie ?**

**6° Quel que soit le changement, pourra-t-il s'accomplir sans violence ?**

---

## DEMANDEZ PARTOUT

### ***Le Bottin du Favoritisme***



## La Crise Médicale

(Suite (1).)

L'Université s'enorgueillit bien à tort de voir les salles de cours remplies par une cohue cosmopolite, car ce succès apparent ne consacre pas du tout la supériorité de notre enseignement.

Ce n'est un secret pour personne, depuis le cri d'alarme jeté par le Congrès des praticiens, que l'étude de la médecine est devenue impraticable, du moins à Paris : à l'exception des internes des hôpitaux, qui constituent un corps d'élite extrêmement restreint, la masse des étudiants arrive au terme de la scolarité avec une somme de connaissances dérisoire. On est trop peu disposé à la bienveillance, de l'autre côté des frontières, pour que notre déchéance n'y soit pas proclamée. Les métèques, à qui nous donnons naïvement l'hospitalité, sont prévenus ; ce n'est donc point l'attrait de la science française qui nous vaut leur préférence, mais simplement les difficultés qu'ils ont rencontrées pour se faire admettre dans les écoles de leur propre pays. Chez eux, le nombre des élèves est limité, dans l'intérêt même de l'enseignement, et la sélection nécessaire s'opère au moyen d'exams préalables ou de concours. Les fainéants, les incapables, tous ceux qu'on a jugé inaptes aux études supérieures prennent tranquillement le chemin de la France.

Il semblerait qu'une barrière dût les arrêter : celle du baccalauréat. Il n'en est rien.

---

(1) Voir *L'Œuvre* du 15 juin.

Tandis que les familles françaises se soumettent à la loi, en préparant au grade de bachelier ceux de leurs enfants qu'elles destinent aux carrières libérales, nous voyons le rebut des écoles étrangères trouver place dans nos Facultés sans avoir à justifier du même titre, grâce à un artifice : en effet, à côté du diplôme d'Etat qu'obtiennent les Français, on a institué un diplôme d'Université réservé aux étrangers et ne conférant aucun droit à l'exercice de la médecine. S'il est naturel que les avantages dévolus au premier de ces diplômes soient achetés au prix d'une culture sérieuse, il a paru moins nécessaire que les candidats au second fussent des gens instruits ; on ne leur demande même pas de parler français, de comprendre les leçons qu'on leur donne, de répondre dans un langage intelligible aux questions posées par les jurys d'examens.

Je reconnaissais cependant qu'ils sont priés de produire au secrétariat, en prenant leur première inscription, un certificat témoignant qu'ils ont subi chez eux un examen équivalent à notre baccalauréat. Malheureusement, ces pièces, qui devraient être traduites avec soin, ne le sont jamais, pour la bonne raison que cette tâche incombe au ministère. Aussi les métèques ne sont-ils point embarrassés. Ils glissent dans leur dossier un papier quelconque illustré de paraphes et de cachets, et c'est ainsi qu'un jour l'un d'eux a pu se servir d'une pièce administrative ayant la valeur d'un permis de chasse. Voilà comment nous voyons nos Facultés envahies par tous les gens que des motifs plus ou moins avouables obligent à quitter leur pays.

Cette tolérance a des conséquences lamentables. On peut facilement imaginer quels sont les inconvénients de l'encombrement, si l'on

songe que tout l'intérêt de la médecine réside dans l'observation directe des malades à l'hôpital et dans des manipulations personnelles au pavillon de dissection et au laboratoire. Lorsque quarante élèves se pressent autour d'un lit, deux ou trois seulement peuvent examiner le malade ; les autres doivent renoncer à voir quoi que ce soit. Le nombre des cadavres destinés aux études anatomiques devient de plus en plus insuffisant. Quant à la pratique du microscope, autant vaut n'en point parler.

La conséquence logique d'un tel état de choses est l'abaissement du niveau des examens.

Croyez-vous que le personnel enseignant réagisse ? Non pas. Sous son influence, il s'est formé en ces dernières années dans tous les grands centres des *Comités de protection des étudiants étrangers*. On ne nous dit pas contre qui ils sont défendus. Dans ces comités, à côté de philanthropes irréfléchis, on trouve des professeurs, Juifs comme par hasard, et toujours les inévitables dames un peu mûres, dont la quarantaine n'a pas éteint l'activité. Ainsi patronnés par des maîtres disposés à l'indulgence, assurés de la bienveillance précieuse du bataillon des quadrâgénaires inassouvies, les rastas s'acheminent doucement, à travers d'illusaires épreuves, vers ce diplôme final, diplôme d'université, apparence de titre, qui légalement ne leur donnera pas le droit d'exercer un métier qu'ils n'ont pas pu apprendre. Après quoi, ils s'installent... en France.

Ils s'y installent, parce que dans aucun pays d'Europe ils n'obtiendraient l'autorisation de faire œuvre de médecin. Or, cette autorisation, ils la trouvent chez nous, malgré les dispositions légales, malgré la circulaire du 21 juillet 1906, grâce à la complicité de ceux qui

devraient être les premiers à faire respecter la loi. C'est le ministère, en effet, qui délivre aux étrangers toutes les dispenses nécessaires.

Les femmes, après avoir traîné une existence scandaleuse au quartier latin, ce qui nous donne une juste idée de ce qu'elles entendent par « émancipation », possèdent, à défaut d'autre science, les qualités qu'on réclame des sollicitueuses chez certains députés et dans les bouvoirs ministériels.

Les hommes, eux, bénéficient de l'engouement qu'on a toujours montré en France pour ce qui est exotique, et ils ont bien soin de ne se faire naturaliser que bien après l'âge de la conscription. De telle sorte que, non seulement ils sont favorisés, au regard de nos nationaux, par la dispense du baccalauréat, mais encore par celle de deux années de service militaire. Comme nous, ils sont versés dans la réserve, avec le grade de médecin aide-major de 2<sup>e</sup> classe et ils deviennent officiers, sans jamais avoir été soldats.

Voilà comment se recrute le contingent qui vient grossir les rangs du corps médical. Voilà les gens qui nous apportent leurs vices, et qui, après avoir semé le trouble dans les études de leurs condisciples, exercent ensuite une influence dépravante sur leurs confrères et rendent plus âpre le combat pour la vie.

❖

Je connais les arguments, toujours les mêmes, de mes adversaires et de leurs complices. On me répondra que la science n'a point de patrie, que les hommes intelligents honorent plus tard par leurs travaux leur pays d'adoption, qu'ils lui rendent en gloire l'hospitalité qu'ils ont

reçue. Et on me citera deux ou trois noms illustres,

Eh bien ! il me plaît de placer le débat sur ce terrain. Nous verrons ce que valent ces grands personnages.

L'un est Grec. Il s'est fait naturaliser. Il est devenu professeur. Immédiatement il s'est fait mettre en congé et il est retourné chez lui où il pensait devoir acquérir une brillante clientèle à la faveur de son titre. Après un an, il est revenu en France, l'expérience lui ayant prouvé que la médecine était plus lucrative ici que là-bas. On lui avait conservé sa chaire. Nous sommes fixés sur les motifs de son loyalisme.

Le second, doué d'une certaine faculté d'assimilation, est devenu le chef d'une école qui, pendant un demi-siècle, avait été célèbre dans le monde entier. Pour la ruiner, deux ans lui ont suffi, deux ans pendant lesquels il a découragé ses meilleurs élèves *en pillant leurs travaux* et en réservant ses faveurs aux seuls étrangers. Entre temps, sa réputation factice lui permettait de drainer des sommes considérables en opérant pour des prix fabuleux.

Le troisième, appelant à lui ses compatriotes et coreligionnaires, a transformé un Institut fameux en tour de Babel et en magasin de vente pour les sérum (en gros et en détail). Il n'a pas pu éliminer les quelques savants français, dont la valeur incontestée conserve encore à la maison son prestige, mais il fait tout pour éloigner les jeunes. Son organe scientifique est un grand journal quotidien, à l'aide duquel il lance des elixirs de longue vie et autres laits caillés. C'est sous ses auspices qu'un Juif a proposé contre l'avarie un remède merveilleux, l'Atoxyl, qui a rendu aveugles les malheureux auxquels

on l'a administré. Et il gagne beaucoup, beaucoup d'argent...

Les médecins savent cela. Ils ne disent rien. Les uns s'en désintéressent ayant déjà fait leur situation. Les autres, ceux qui en souffrent, absorbés par leur tâche ingrate, évitent les polémiques et attendent pour engager la lutte que le moment soit venu.

Ceux-là, *l'Œuvre de Défense française* les appelle. Ils vont pouvoir se compter.

Voici l'heure de l'action.

Docteur MISSET.

Pour adhérer à l'*ŒUVRE DE DÉFENSE FRANÇAISE*, il suffit d'envoyer son nom à l'*ŒUVRE*, 4, rue Las-Cases. Cotisation : deux francs.

## Les Jésuites Rouges

### Un procès en Cour d'assises L'escamotage du principal témoin

La semaine prochaine, notre confrère Raphaël Larquier, directeur du journal *Le Petit Landais*, va comparaître devant la cour d'assises de Mont-de-Marsan. Dans la lettre que voici, il nous explique lui-même quel est son « crime » :

« Mon cher confrère,

« Je me suis présenté, il y a une douzaine de jours, aux bureaux de l'*Œuvre* et n'ai pas eu le plaisir de vous y rencontrer. Je venais vous faire part d'une affaire qui, certainement, est de nature, non seulement à intéresser vos lecteurs, mais à vous attirer de nouvelles sympathies.

« Le 4 juillet prochain, je passe en cour d'assises à Mont-de-Marsan, poursuivi par un instituteur à la suite de l'article que voici :

La ville de Saint-Sever a le droit de se montrer fière. Elle possède, en effet, le plus parfait échantillon de cette race de pédagogues que le député-académicien Maurice Barrès a si justement baptisés du nom d'Aliborons.

Ce personnage, sur l'échine duquel nous avons eu, jadis, l'occasion de passer l'étrille, a nom Lamaison.

Il y a, à Saint-Sever, un patronage dont font partie un certain nombre d'élèves de l'école laïque.

Inutile de dire que ce patronage n'était pas vu d'un bon œil par le sieur Lamaison, qui répétait souvent à ses élèves : « Il ne faut pas fréquenter le patronage ; je ne le veux pas, les abbés obéissant au Pape et le Pape est un âne. »

Malgré les menaces réitérées du pédagogue, certains élèves ne tinrent aucun compte de la défense, et lundi, furieux, Lamaison voulut faire un exemple : il infligea une punition à un récalcitrant.

Mais Lamaison est prudent, il tient à conserver intactes ses oreilles et il se dit, avec raison, qu'un père de famille pourrait lui demander des comptes.

Il voulait bien punir, mais punir sans danger. Et sa colère s'appaesnit sur un malheureux gosse, orphelin de père et de mère, qui se refusait obstinément à prendre le pape pour un âne et Lamaison pour un homme intelligent.

Connaissez-vous rien de plus odieusement vil que l'attitude de ce pédagogue qui assouvit, sur un orphelin sans défense, sa haine et sa rage de sectaire anticlérical ?

« Or, et c'est sur ce fait que j'appelle toute votre attention :

« Le Préfet des Landes a fait disparaître mon principal témoin dans les circonstances suivantes :

« Aussitôt que j'eus reçu l'assignation, je me mis en quête du jeune Larrivière, l'enfant assisté, puni par l'instituteur. L'administration l'avait enlevé à la vieille femme chez laquelle

il était placé. Par hasard, je découvris son nouveau domicile : on l'avait caché à l'hôpital de Mont-de-Marsan ; quand on sut que je l'avais découvert, on le fit à nouveau disparaître et, me trouvant dans l'impossibilité de le faire assigner — j'avais un délai de cinq jours et il ne me restait plus que quelques heures devant moi, — j'envoyai un avocat réclamer l'adresse de l'enfant au directeur de l'Assistance publique des Landes. Il essaya un refus et s'adressa au préfet, tuteur légal des pupilles de l'Assistance publique. A son tour, le préfet opposa à ma demande une fin de non-recevoir. Le temps passait et il me restait encore trois heures tout juste avant l'expiration des délais. Je fis faire, immédiatement par huissier sommation au préfet d'avoir à me donner l'adresse du jeune Larrivière, dont le témoignage était capital pour établir la manifestation de la vérité. Le préfet avait ordonné la fermeture des bureaux avant l'heure et était lui-même parti se promener. L'huissier ne trouvant personne à la préfecture voulut alors remettre le papier timbré au concierge qui répondit : « J'ai l'ordre formel de M. le préfet de ne pas le recevoir. »

« Les membres du parquet, avisés par le préfet, avaient également fermé leur bureau et ce fut au restaurant que mon huissier rencontra le substitut qui, malgré sa mauvaise volonté, ne put refuser de prendre le papier timbré destiné au préfet.

« Mais il était trop tard, les cinq jours étaient expirés et, à cette heure, je ne connais pas encore la retraite où se trouve caché mon principal témoin, le petit Larrivière.

« Ici, les francs-maçons, contre lesquels je mène depuis dix ans une guerre acharnée — il faut vous dire que j'ai été le premier journaliste

condamné pour l'affaire des fiches — ne dissimulent pas leur joie et ne cachent pas que je vais « être tondu ». Sur les trois juges, deux sont des adversaires personnels, auxquels j'ai jadis consacré quelques articles. Le président est, je crois, franc-maçon, du moins maçonnissant. J'ai donc besoin de l'aide de mes confrères indépendants, vous ne voudrez pas me refuser la vôtre. »

« Merci d'avance et de tout cœur de ce que vous ferez, et croyez-moi votre confraternellement dévoué,

RAPHAEL LARQUIER.

Si les faits se sont bien passés, comme M. Larquier nous le raconte, — et, jusqu'à preuve du contraire, nous n'avons aucune raison d'en douter, — il peut certainement compter sur notre concours. Voilà tantôt quinze ans que je plaide la cause des instituteurs dans tous les journaux auxquels je collabore, et nombre d'entre eux veulent bien me rendre ce témoignage que, si leur sort fut sensiblement amélioré, mes campagnes n'ont pas été étrangères à ce résultat. De même, nul n'a défendu plus passionnément que moi l'école laïque, toutes les fois qu'elle fut injustement attaquée. Je suis de ceux qui ont donné le meilleur de leur jeunesse à la cause de la pensée libre, et je demeure très convaincu que nulle part elle ne doit être plus libre qu'à l'école.

Mais si nous avons combattu le cléricalisme sous toutes ses formes, ce n'était pas pour remplacer le frère ignorant par le frère trois-points. Le jésuitisme rouge, sans doute parce qu'il est plus voyant, est encore plus odieux et plus intolérable que l'autre.

Or, il semble établi que l'on recourt à des pro-

gédés villainement jésuitiques pour enlever à notre confrère Larquier les moyens de se défendre. Nous ne connaissons pas M. Lamaison, et il est possible que M. Larquier se soit trompé sur son compte : nous n'avons pas à nous prononcer sur le fond de l'affaire. Mais nous avons le droit, ou plutôt c'est notre devoir d'exiger que toutes les formes légales soient observées. Il est indispensable que M. Larquier puisse faire comme il l'entend, et en invoquant tous les témoignages qu'il juge utiles, la preuve de ce qu'il avance. Essayer de lui fermer la bouche, n'est-ce pas reconnaître qu'il dit vrai, trop vrai ? Et sera-t-il nécessaire de rappeler à la pudeur et au respect de leurs principes ceux qui ne juraient jadis que par « le droit, la justice et la vérité » ?

Où est le petit Larrivière ? Qu'en a-t-on fait ? L'a-t-on « chambré » pour le « cuisiner » ? Craint-on que cette cuisine même ne suffise pas pour l'empêcher de dire ce qu'il a entendu et ce qu'on lui a fait ?

Serons-nous obligés, pour savoir où on le cache, de partir à sa recherche à travers les Landes ? Faudra-t-il emmener Sherlock Holmes ou l'hyène du *Matin* ?

Et combien de « dreyfusards » seront-ils du voyage ?

G. T.

---

*L'ŒUVRE* dit tout ce que ne disent pas les autres.

*L'ŒUVRE* est le seul journal qui ne soit relié à rien par aucun fil.

*L'ŒUVRE* ne dit jamais d'injures ; la vérité lui suffit.

*L'ŒUVRE* est le supplément indispensable de tous les journaux quels qu'ils soient.

Les imbéciles ne lisent pas *L'ŒUVRE*.



## Les Tablettes de Pangloss

Un ami me fait cette objection :

— Vous vous plaignez de ce qu'il y ait des israélites partout. Mais cela tient à une raison simple : c'est qu'ils sont beaucoup plus nombreux qu'on ne croit. Sous prétexte qu'on ne les recense plus par religion, on s'imagine que leur nombre demeure le même. Pourtant, songez qu'ils sont prolifiques ; de plus, ils se font naturaliser en grand nombre. Au fond, ils ne détiennent pas plus de places que proportionnellement ils n'en méritent.

Cette loi de proportionnalité me parut si logique que je résolus d'en faire aussitôt l'expérience, et, comme ce dialogue s'était engagé dans la rue du Quatre-Septembre, un instant je levai les yeux vers les enseignes et les écritœux dont s'orne cette voie si parisienne. J'épelai une centaine de noms et, après un rapide calcul mental :

— Ils doivent bien être trente-sept millions.

— Vous plaisantez, dit mon ami. Vérifiez ailleurs.

On vendait justement un journal du soir. Je parcourus rapidement le nom de soixante-dix aviateurs qui venaient de s'engager pour une course d'aéroplanes. Je poussai un cri de triomphe :

— Il n'y en a pas du tout !

Dans le *Rappel* du samedi 24 juin, M. Pierre Sauret, franc-maçon notoire, consacre un article sévère et d'ailleurs assez documenté au tiers-ordre de Saint-François.

Il cherche un mot pour flétrir, comme elles le méritent, ces sortes de sociétés secrètes. Enfin, il a trouvé. Alors, gravement, en tête de son article, il inscrit ce titre :

#### L'autre franc-maçonnerie.

Sévère, mais drôle !

M<sup>e</sup> Charles Martini, qui vient de mourir, était l'un des plus spirituels parmi les avocats dont s'honore le Palais de Justice.

Il avait donné, de son confrère Poincaré, une définition qui demeurera dans la mémoire des hommes aussi longtemps que M. Poincaré lui-même, et l'on sait que cet homme d'État est par surcroit « immortel ».

Un jour que ces deux maîtres plaident l'un contre l'autre, M<sup>e</sup> Poincaré sollicite du président une remise au milieu d'une affaire, « afin, dit-il, de remplir son devoir de député et d'aller voter ».

— Vous êtes donc bien pressé, protesta M<sup>e</sup> Martini, d'aller vous abstenir ?

Le général Goiran a affirmé qu'il n'accepterait pas d'autre généralissime que M. Fallières.

Le même M. Fallières a été qualifié par le maire de Rouen : « successeur de Rollon ».

Décidément, le métier a du bon.

## Fâcheuse Coïncidence

### Le Préfet de Police et l'Espionne

A propos de l'interpellation Perrissoud-Rouanet, Léon Daudet écrivait l'autre jour :

UN ARGUMENT DÉCISIF. — Nous pouvons prédire un joli succès au député qui, cet après-midi, dira ceci, à la tribune ou de son banc : « M. Lépine ignore-t-il que dans les compagnies financières les mieux composées, comme celle du Suez on est exposé à avoir pour collègues des gens compromis dans des affaires [compliquées de trafic, de jeu de Bourse et même d'espionnage] ? Que ferait ce préfet de police administrateur, si une de ces affaires, en éclatant à son côté, l'éclaboussait ?... »

On pourrait bien voir avant peu qu'il y a là un argument des plus graves.

Quel argument ? C'est le commandant Cuignet qui va nous le dire :

*Ce m'est un devoir de dire ici à quel point la France a été trahie par la SÉQUELLE DE POLITICIENS qui se sont succédé depuis vingt ans au ministère des Affaires étrangères et qui s'étaient arrogé la mission de la représenter, de porter la parole en son nom. Le gouvernement français couvrait de sa protection les espions dénoncés par le service des renseignements, quand ces espions étaient apparentés à un personnage diplomatique étranger.*

C'est ainsi qu'une certaine Austin Lee, femme d'un attaché à l'ambassade britannique qui portait le titre officiel de *Conseiller Commercial*, pouvait, en 1899, et depuis plus de dix ans, se livrer impunément, au su de notre administration des Affaires Etrangères, à l'espionnage le plus éhonté. À un moment donné, l'amirauté

britannique l'avait engagée à se convertir de la religion protestante à la religion catholique, *afin d'avoir* — disait la lettre de l'amirauté — *un accès plus facile dans certains milieux parisiens*. Elle s'était empressée de suivre son conseil, et le *Figaro* de l'époque a consacré un brillant écho mondain à son *abjuration* (!) prononcée dans la chapelle de la Nonciature. Le gouvernement de la République, mis au courant des menées de Mme Austin Lee, informé du véritable motif de sa *conversion*, s'est refusé non seulement à arrêter cette espionne qui, elle du moins, n'était pas couverte par l'immunité diplomatique, mais à l'expulser ; il s'est refusé également à mettre les Français, par un moyen quelconque, en garde contre ses entreprises.

Mme Austin Lee avait trouvé le moyen de se faire inviter dans les maisons où étaient reçus les amiraux, généraux et tout personnage possédant à un titre quelconque des données sur nos armements et sur nos dessins. Elle affectait un profond amour pour la France.

Comment n'aurait-on pas été séduit par cette Anglaise, si Française de cœur ? Quand elle sentait la sympathie éveillée chez son interlocuteur, elle savait l'entortiller avec une adresse diabolique, et, sans qu'il s'en doutât, elle lui tirait souvent un renseignement précieux qu'elle s'empressait de transmettre au baron Süsskind. Celui-ci, grâce aux moyens dont disposait spécialement l'ambassade allemande, recoupait le renseignement ; et si celui-ci était reconnu exact, il se hâtait d'en informer Mme Austin Lee, la remerciant au nom de son gouvernement, si celui-ci devait en être le bénéficiaire, ou lui disant qu'elle pouvait en toute sécurité transmettre le renseignement à l'amirauté britannique.

Six mois environ après le conseil de guerre de Rennes, la presse, sur l'initiative de Rochefort, fut saisie du cas d'un certain Jude Philipp, employé civil au ministère de la marine français. Cet individu était en correspondance, à fin de trahison, avec l'ambassade d'Angleterre. Avant que l'opinion pût être soulevée contre Jude Philipp, celui-ci obtenait du ministre de la marine, et aussitôt après les divulgations de Rochefort, un congé lui permettant de filer à l'étranger.

— 16 —

Or, il ressort du dossier de Mme Austin Lee que ledit Jude Philipp transmettait, sous le nom de J. Gérard, des renseignements à Mme Austin Lee ; il lui avait notamment livré, lors de l'expédition de Madagascar, l'état de nos dépôts de charbon échelonnés sur les côtes d'Afrique.

Le baron Süsskind, sur le vu de ces renseignements, à lui communiqués par Mme Austin Lee, en avait conclu que, si l'Angleterre nous déclarait la guerre, nous étions hors d'état de porter secours à notre corps expéditionnaire de Madagascar.

Encore une fois, tout ce dossier de Mme Austin Lee est connu ; Jude Philipp a été, comme je viens de l'indiquer, mis par le gouvernement lui-même à l'abri de toutes poursuites. De cette façon, Mme Austin Lee ne risquait pas d'être compromise dans ce procès d'espionnage, ainsi que l'avaient été Schwartzkoppen et Pannizardi à l'occasion de l'affaire Dreyfus. Elle pouvait continuer ses opérations ; elle les continue peut-être encore, je n'en sais plus rien.

Quel rapport y a-t-il entre le Suez et ces révélations du commandant Cuignet sur les dessous de l'affaire Dreyfus ? Attendez. M. Cuignet écrivait ce qui précède le 22 février dernier. Or, le 12 juin, les quatre administrateurs sortants de la Compagnie de Suez sont réélus par l'Assemblée générale, — si bien défendue par les brigades centrales contre toutes les manifestations hostiles au préfet de police, — et ces quatre administrateurs s'appellent : S. Derville, S. Donkins, Louis Lépine et... Austin Lee.

M. Austin Lee, administrateur du Suez, est-il parent de l'espionne, dont le commandant Cuignet nous rappelle les exploits ? Quel est le degré de parenté ? Et M. Lépine voudra-t-il laisser dire que, si Mme Austin Lee a pu continuer impunément son ignoble trafic, elle le doit à la protection souveraine de notre préfet de police ?

Vraiment, ce paradoxe nous manquait.

— 17 —

## La Crise Ministérielle

Voici donc ce pauvre M. Monis par terre ! On conviendra cependant que nous l'avions assez averti.

« Tant que M. Monis sera hors d'état d'émettre une opinion sur une seule affaire publique, écrivions-nous, il y a tantôt un mois, il sera « tabou » et, pour peu qu'il devienne incurable, on le nommera dictateur à vie. »

Et Téry reyenait bientôt après sur cet avertissement si charitable :

— On attend que M. Monis soit debout pour le renverser.

Mais le président du Conseil n'a pas voulu nous entendre. Lundi dernier, pour la première fois, il présidait le Conseil des ministres dans un fauteuil. Vendredi, il se mit à marcher avec des béquilles.

Le soir même on le renversait.

Sí j'avais l'honneur mélangé d'être M. Fallières, je n'hésiterais pas. Je comprendrais la leçon et je ferais appel au concours de M. Ruau.

Avec celui-là, aucun risque. Il est enfermé.

Petit résumé en quatre actes et cinq gaffes du ministère Monis.

Le 21 mars, M. Monis est interpellé pour la première fois à la Chambre sur la présence illégale de M. Malvy au sous-secrétariat d'Etat de

la Justice. C'est ce jour-là qu'il prononça le mot célèbre :

— Enfin, je trouve dans ce Parlement un honnête homme.

Huit jours après, il est interpellé à nouveau sur le cas de M. Constans, autre sous-secrétaire d'Etat, qui, après avoir demandé à M. Briand de maintenir les religieuses de Bazas, le renversa pour avoir également maintenu les religieuses de Saint-Etienne.

Ce jour-là, M. Monis, a encore un mot :

— Ce qu'a fait M. Constans, mais tout le monde ici l'a fait !

Enfin, il se solidarise avec M. Dumont et enjoint aux compagnies de réintégrer les cheminots, sans avoir d'ailleurs aucun moyen de les y contraindre.

Sur ce, M. Monis, ayant eu la jambe cassée, passe la main à M. Perrier. Il fait mieux : il lui adjoint le général Goiran.

Le général Goiran fait, à la tribune du Sénat, le discours que l'on sait avec le succès que l'on connaît.

M. Perrier lit, à la tribune de la Chambre, la déclaration que l'*Œuvre* analyse ailleurs. Le général Goiran, et M. Perrier sont d'accord pour repousser l'ordre du jour pur et simple, qui les aurait sauvés ; et ils ne glissent même pas sur une pelure d'orange ; ils s'effondrent mais sous leur propre poids.

On dira ce qu'on voudra, mais l'homme, qui, en trois mois de ministère, a pu entasser l'incident Malvy, l'incident Constans, l'incident Dumont, l'incident Goiran et l'incident Perrier, n'est certes pas le premier venu.

C'est M. Jaurès, tacticien prodigieux et partisan déterminé du ministère, qui a proposé

l'ordre du jour pur et simple, dont le ministère est mort.

Il est vrai que M. Jaurès, après avoir proposé cet ordre du jour, ne l'a pas voté.

Vendredi soir, la crise ministérielle éclate.

Samedi, M. Fallières est à Rouen, où un maire loyaliste le compare à Rollon.

Dimanche, M. Fallières est à Paris. Il assiste au Grand-Prix et félicite le propriétaire d'As d'atout.

Lundi seulement, il s'occupe de la succession ministérielle.

Cela met précisément les choses au point, nous fixe sur l'importance exacte qu'il faut attribuer en France aux changements de gouvernement et se trouve, en somme, fort rassurant pour tout le monde.

## La Dissolution

« *Revision, Dissolution, Constituante!* » C'était le titre que l'Œuvre donnait à un de ses numéros, il y a un an déjà; c'est le programme qu'elle proposait, à la veille des dernières élections.

Cette idée, toute la presse, tout le Parlement y viennent aujourd'hui.

M. Jaurès lui-même a déclaré avec cette netteté qui caractérise tous ses oracles :

— La dissolution, oui,... mais ce serait une solution extrême.

Cela n'empêche naturellement pas les parlementaires de déclarer que nous faisons, à l'Œuvre, une politique d'énergumènes, en dehors des réalités.

Seulement, au bout de dix-huit mois, ils reprennent nos idées, en appelant « solution extrême » ce que nous appelions « solution nécessaire ».

Car ils sont, eux, des hommes de gouvernement.

## Potins et Pantins

### Nos Conquérants.

Au Vaudeville, c'est la « saison viennoise ». Une énorme tente de coutil, à raies blanches et rouges, barre le trottoir.

Théoriquement, elle doit permettre aux belles madames du Tout-Israël d'accéder au vestibule du théâtre sans se mouiller les semelles. Mais comment faisaient donc, cet hiver, quand il neigeait, les simples Françaises, qui allaient applaudir la pièce de Bourget? Pendant les quinze premiers jours où fut installé ce vélum criard, il n'est pas tombé une goutte d'eau. Et s'il pleut, à quoi servent donc les parapluies?

A vrai dire, cette toile encombrante n'est là que pour la publicité. Il faut que tous les gens qui passent sur le boulevard demandent :

— Tiens! qu'est-ce qu'il y a donc d'extraordinaire au Vaudeville?

Pour que cette question soit posée, il est indispensable que tous les honnêtes gens qui vont à pied se trouvent arrêtés par les tentes des métèques, qui campent au cœur de Paris; il faut qu'ils descendent du trottoir et marchent sur la chaussée au risque de se faire écraser, car ce carrefour est particulièrement dangereux.

Bien entendu, au Châtelet, le Juif Astruc use du même truc.

Ah! si c'était la marchande d'un kiosque, dont l'étalage dépasse de dix centimètres les limites

réglementaires, M. de Selves lancerait immédiatement tous ses piqueurs sur la pauvre femme, et il ne manquerait pas de répéter qu'il est absolument nécessaire d'interdire la vente de l'*Oeuvre*, parce qu'elle « gêne la circulation » (*sic*). Mais aux Juifs, aux Autrichiens, aux Allemands, tout est permis. Et n'ont-ils pas bien raison de traiter Paris en ville conquise?



### Laquelle ?

Simple écho de la *Guerre Sociale*:

#### Un joli Coco !

Il s'est trouvé dans toute la presse un seul journaliste, un seul, pour demander qu'on mette Hervé au droit commun, afin de l'empêcher d'écrire.

Il se nomme Rothschild, et se fait appeler Mandel.

Il fut chef-adjoint du cabinet de Clemenceau, et c'est en cette qualité qu'il se fit tirer les oreilles par feu Bertheaux, un jour que dans les couloirs de la Chambre, il venait, selon son habitude, moucharder les députés combistes.

Un joli coco, n'est-ce pas ? et qui fait honneur à la corporation !

Quelle corporation, Hervé ? Celle des journalistes ou celle des Youpins ?



### M. Monis et la Nature.

A un rédacteur du *Journal*, qui l'interrogeait sur ses projets, M. Monis a bien voulu répondre :

Je vais partir pour la campagne. Je suis un rural, vous le savez. Et la nature ne me fait pas peur, avec de bons livres.

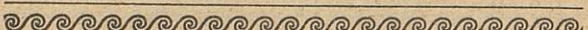
Que cet homme a le sentiment de la nature !

Mais s'il n'avait pas de bons livres, il rentrerait immédiatement à Cognac.

### L'accord parfait.

On a pris l'habitude, en France, de tout contester. Personne n'est à l'abri des attaques. M. Fallières lui-même a des détracteurs et M. d'Annunzio a été blagué quelquefois.

Cependant, le premier prix de trombone, aux concours du Conservatoire, a été décerné à l'unanimité.



### La République des lettres

Elles « font » donc toutes de la littérature ?

Ce n'était pas assez de M. Clemenceau et de son *Voile du Bonheur*, dont on a tiré trois moutures : chez Gémier, à l'Opéra-Comique et au cinématographe. Ce n'était pas assez de M. Thomson, qui monte des pièces aussi bien que des bateaux et qui vient de chanter *le Retour de l'Enfant prodigue* en vers aussi légers qu'une flottille de torpilleurs.

Voici que leurs « dames » s'en mêlent à présent. Nous avions déjà Mme Cruppi, qui se pique même d'art dramatique. Nous avons maintenant Mlle Valentine Thomson, qui disserte, comme père et mère, sur « Chérubin et l'Amour ». Ecoutez-la :

Chérubin n'est-il qu'un symbole ? Est-il particulier à son époque ? Ou bien est-il de tous les siècles ? Autant de questions qui s'imposent à notre esprit.

En effet. Je ne pouvais pas dormir la nuit dernière, et je me retournais sur ma couche, en me demandant ce que j'avais. J'ai fini par le savoir : j'avais tout simplement l'esprit obsédé par la question Chérubin, telle que la pose et la résout Mlle Thomson.

Car elle la résout. Elle nous explique avec précision pourquoi Chérubin « est troublé par toutes les femmes ». Elle est très renseignée, cette demoiselle.

Au moins, la nuit prochaine, me voilà sûr de dormir, surtout si je prends la précaution d'absorber, dans mon lit, quelques pages de ce nouveau sous-produit ministériel.

Mais une Valentine ne saurait nous suffire. Nous avons aussi Valentine de Saint-Point, l'ex-Mme Dumont, comme le rappelle discrètement *Paris-Journal*. Et notre confrère en profite pour nous apprendre que Mme Valentine de Saint-Point, dite « la tailleuse de pierres » — de pierres fines, bien entendu — est assez « indépendante » pour « se passer d'amour ».

Vraiment ?

Quel dommage !

Mais, pendant qu'elle y est, ne pourrait-elle pas aussi se passer de littérature ?

DANGEAU

---

## TÊTES

---

### M. ANTOINE PERRIER

---

Avez-vous assisté à la lecture de la déclaration ministérielle sur la R. P., faite à la Chambre par M. Antoine Perrier ?

Evidemment, ce texte est modeste. Les idées y sont rares. La forme en est médiocre. Il empruntait aussi à l'organe de M. Perrier et à sa façon de lire, une modestie nouvelle. Mais, en somme, il n'était pas sensiblement inférieur à celui d'une déclaration ministérielle moyenne.

Ce qu'il y eut pourtant dans cette séance, de vraiment beau et d'original, ce fut la ma-

nière dont le Parlement l'accueillit : interruptions, commentaires, applaudissements ironiques, interjections de toutes sortes. Il n'y manqua que les cris d'animaux,

Ainsi les parlementaires français recueillaient l'avis du gouvernement sur l'un des plus graves problèmes de l'heure.

Cela donnait la mesure exacte du prestige du ministère Monis devant nos élus. Cela donne également une idée précise du prestige que les parlementaires doivent avoir à nos yeux.

Un ministère de pupazzi devant un public de gosses. Guignol contrôlé par Toto.

Evidemment, dans cette déclaration du gouvernement, les précisions manquaient. Les réticences, les prudences, les réserves et les compromissions tenaient plus de place que les idées. Tout cela, je vous l'accorde.

Mais, depuis bien longtemps, est-ce autre chose que l'on a demandé aux hommes que l'on charge de paraître nous gouverner ?

Et Briand, pour ne parler que de celui qui fut le chef de gouvernement le plus sympathique à nos parlementaires, celui qui eut le plus de prestige à leurs yeux et peut-être à ceux du pays, Briand qui, peut-être demain, recommencera à prendre l'apparence des rênes de cet ombre de pouvoir, a-t-il jamais fait des déclarations plus précises ?

— Non. Mais il avait la voix.

Supposez le texte de M. Perrier lu par

Briand de sa voix profonde et caverneuse. Imaginez son geste enveloppant, soulignant ces promesses adressées indistinctement à tous les partis, et imaginez l'enthousiasme de ce même parlement écoutant ces mêmes phrases.



En parlant d'un homme qui ressemblait singulièrement à celui-là, et qui fut funeste, parce que les circonstances lui en donnèrent l'occasion et le temps, M. Hanotaux écrivait :

« La figure de M. Jules Favre deviendra une énigme au fur et à mesure que disparaîtront les générations, qui ont entendu cet éminent orateur. Son art exerçait une fascination telle que les jugements de ses contemporains sur lui n'étaient pas libres : l'éloquence les enchaînait avec ses chaînes d'or. »

Je m'imagine, moi, que nous devrions être reconnaissants aux ministres, de qui l'organe n'ajoute rien à la pensée et qui consentent à nous la livrer toute nue, quitte à nous laisser apercevoir qu'elle n'est pas très bien bâtie.

Les Perrier n'enchaînent pas les jugements des contemporains avec des chaînes d'or. Aussi nous reste-t-il, en face d'eux, la suprême espérance que les contemporains pourront se ressaisir et se cramponner lorsqu'ils se verront au bord de l'abîme.

Et comme je comprends le manant dont parlait Alphonse Karr :

« Permettez-moi, monsieur, de ne plus coucher au Pavillon ; il y a là des rossignols qui gueulent toute la nuit et m'empêchent de dormir. »

Et si l'éloquence de M. Perrier ne nous abuse pas sur sa pensée, sa diplomatie non plus ne nous trompe pas sur ses desseins.

On l'a dit, on a eu raison, un Clemenceau ou un Briand ne seraient pas tombés sur un pareil incident et ils auraient accepté sans hésiter cet ordre du jour pur et simple que le bon terre-neuve Jaurès leur avait jeté comme une planche de salut. M. Monis lui-même ne se serait pas laissé prendre aux injonctions de M. Delcassé et il aurait accepté cela, comme jusqu'à ce jour il a accepté bien autre chose, comme il a même accepté tout.

Mais M. Antoine Perrier est un brave homme qui a cru très sincèrement qu'on lui parlait sérieusement, quand on lui a parlé de sa dignité. Il sait aujourd'hui ce qu'il en coûte.

En d'autres temps, il se serait trouvé des gens pour le féliciter de n'avoir pas été trop habile. Mais, en d'autres temps, on expulsait les joueurs qui avaient des « portées » dans leurs manches et qui savaient « faire sauter la coupe ». Aujourd'hui, on aime mieux se mettre dans leur jeu.

Nous serons donc les seuls à saluer M. Antoine Perrier à sa descente du pouvoir, et nous le saluerons d'autant plus volontiers que, tout porte à le croire, il n'y remontera jamais.

Et surtout ne dites pas que du passage au pouvoir de M. Antoine Perrier, il ne demeurera rien. Il en demeurera son chef de cabinet, M. Charvet, nommé par lui conseiller à la cour de Paris contre toute règle, contre toute équité, avec un passe-droit de douze ans sur ses pairs.

Est-ce rien ?

ROBERT DE JOUVENEL

## L'Affaire Bouvet

Les concours du conservatoire battent leur plein à l'Odéon.

L'affaire Bouvet revient donc forcément sur l'eau, d'autant plus que M. Steeg vient d'être renversé en même temps que les autres pétrousquins de la bande ministérielle.

Vous la connaissez, l'affaire Bouvet : Bouvet était un professeur du conservatoire généralement réputé. Il apprenait à ses élèves à chanter et à faire des gestes, et il leur choisissait, selon la coutume, la scène d'opéra dans laquelle ils étaient tenus de concourir.

Une jeune personne de sa classe refusa le morceau de concours choisi par lui et lui expliqua fermement qu'elle en avait choisi un autre.

— Mais, mademoiselle, fit M. Bouvet, je suis votre professeur, et c'est mon choix seulement qui compte !

— Erreur, monsieur Bouvet, répliqua la demoiselle, mon choix, à moi, a été approuvé en haut lieu !

Elle disait vrai. M. Bouvet démissionna, comme un ministre renversé par la Chambre.

En l'occurrence, il était renversé par un ministre qu'on dit être M. Steeg, lequel s'intéresserait ainsi beaucoup moins à la « culture française » qu'à la culture lyrique des jeunes et jolies Françaises.

M. Dujardin-Beaumetz se solidarisera vraiment avec son collègue du ministère, puisqu'il n'intervint pas pour soutenir M. Bou-

vet contre un abus de pouvoir dont deux jolis yeux étaient la cause.

Or, voici Steeg et Dujardin-Beaumetz par terre, le premier, probablement, pour plus longtemps que le second.

La jeune enfant n'a pas encore pu se faire valoir dans le morceau de concours choisi par son ministériel protecteur, puisque le concours d'opéra n'a lieu que le 6 juillet prochain, et M. Bouvet, quoique démissionnaire, expédie, je suppose, les « affaires courantes »; autrement dit, il s'occupe des concours de fin d'année, et s'intéresse aux élèves qu'il a formés.

Une question de droit constitutionnel peut être soulevée à ce propos.

Steeg étant par terre, est-ce le morceau qu'il a choisi pour sa protégée qui compte, ou est-ce, au contraire, celui qui fut primitivement choisi par le professeur ?

Nous le saurons bientôt.

JEAN DRAULT.

## L'AFFAIRE DUEZ

### Déclarations d'un Juré

Avec un spirituel courage, les jurés de la Seine ont protesté contre la manière dont l'affaire Duez avait été, ou plutôt n'avait pas été instruite. L'*Œuvre* a voulu savoir quel avait été le véritable sens de cette manifestation, et voici ce que nous a dit l'un des jurés :

— Nous avons protesté parce que ce n'est pas trois escrocs, qui auraient dû être assis sur le banc de la Cour d'assises, mais six cents...

— Six cents ?

— Oui, Duez a eu au moins autant de complices. Il est impossible qu'il ait commis ses escroqueries sans qu'une toute particulière indulgence le lui permit... Dans l'espèce, complices ou complaisants, c'est tout un. Et, par exemple, n'est-ce pas par une complaisance injustifiable que l'on a laissé à Duez, après les plaintes déposées contre lui en 1908, la liquidation des biens des particuliers, ce qui lui permit de voler encore 600.000 francs à de pauvres diables? Ne fut-ce pas une maladresse... inqualifiable que de charger un homme taré (affaire Imbert) de la liquidation des biens des congrégations?

« La vérité, c'est que, si l'on avait voulu simplement élucider deux ou trois questions comme celles des états faux, des inventaires fictifs et des jugements d'accord, il y aurait eu de quoi faire jeter en prison un millier de notaires et autant de magistrats.

« Voilà pourquoi l'affaire Duez a été « étouffée ». Mais, nous autres, nous n'avons pas voulu nous prêter à cet étouffement, et c'est pour le proclamer que nous avons rédigé et publié notre manifeste, espérant que le pays nous entendrait. Car ce n'est pas seulement contre notre organisation administrative et judiciaire que nous avons protesté; c'est aussi et c'est surtout contre le « régime abject », que l'*Œuvre* nous montre chaque semaine tel qu'il est.

« Combien de temps encore va se prolonger cette honte? »

D. P.

---

## La Défense française

---

Un de nos confrère de Marseille nous donne sur la colonie italienne ces renseignements précis, qui viennent très à propos illustrer le très beau livre de Louis Bertrand, l'*Invasion*, dont nous nous permettons de recommander tout spécialement la lecture à nos ligueurs :

Au commencement du mois de juin courant, la colonie italienne de Monaco fit appel, à l'occasion de l'anniversaire du *Statuto*, à M. Giovanni Cellesia, député de la province de Gênes, ancien sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics, qui prononça, devant ses compatriotes de la principauté, une intéressante conférence sur l'émigration italienne en Europe et principalement en France.

L'orateur s'exprima à peu près dans ces termes : L'Italie possède une richesse qui, actuellement, est un fardeau pour elle : la surpopulation. Mais la situation présente du pays au point de vue commercial, agricole et industriel, oblige cet excès de population à chercher son existence à l'étranger. C'est ainsi que le nombre des Italiens émigrés n'est pas inférieur à 6 millions, dont 5 millions dans les deux Amériques et 1 million en Europe.

La France héberge à elle seule la moitié environ du total des Italiens émigrés en Europe et Marseille en abrite presque le tiers dans ses murs.

Lors du recensement du mois de mars dernier, la population totale de Marseille atteignait 554.934 personnes, comme nous l'avons indiqué.

Mais les chiffres officiels n'accusaient que 97.057 Italiens, parmi les colonies étrangères. C'était manifestement une erreur, car, à ce compte, la colonie italienne n'aurait augmenté depuis 1906 que de 4.000.

La vérité est qu'il se trouve actuellement à Marseille environ 120.000 Italiens. Cela ressort d'une enquête très sérieuse de la Chambre de Commerce italienne.

Dans son ouvrage sur le port de Marseille, M. Michele Angelini répartissait ainsi par métiers la majeure partie de la colonie italienne : journaliers, 30.000 ; employés de commerce, 1.000 ; garçons de bureaux, 1.000 ; petits commerçants, 2.000 ; revendeurs, 2.500 ; pêcheurs, 2.000 ; sans occupation déterminée, 7.000.

Comme on a pu s'en rendre compte par les chiffres cités, la colonie italienne forme comme une petite ville dans notre grande cité.

Toutefois, le nombre des Italiens de race est encore plus élevé qu'on ne le pense; car il faut se souvenir que certains maîtres, dans l'espoir de créer ainsi un fidèle contingent d'électeurs, naturalisèrent à tour de bras. Ce qui fait qu'à côté de la colonie italienne proprement dite, il existe une population toute composée d'originaires de la nation voisine, mais qui sont officiellement considérés comme Français.

Et ce sont ceux-là qui nous font la loi, puisqu'ils élisent nos maîtres!

Que dites-vous de ces 7.000 Italiens « sans occupation déterminée »?

On ne les tolérerait pas à Montréal. C'est justement pour se défendre contre ces dangereux parasites, que le Canada a fait les lois sur l'immigration, dont nous avons naguère exposé dans *l'Œuvre* l'économie, et dont nos frivoles journaux d'information n'ont parlé qu'à propos de la fugue dé M. d'Abbadie d'Arrast.

Tous ont fait sur le mot « undesirable » toutes les plaisanteries prévues ; mais pas un n'a paru soupçonner le véritable intérêt de la question.

Pourquoi le nouveau monde, qui jusqu'à ce jour vivait des émigrants, prend-il aujourd'hui contre eux ces rigoureuses mesures prophylactiques ?

Voilà ce qu'il aurait fallu nous expliquer, et ce « grand reportage » eût été autrement passionnant que les mystères de la cabine, où M. d'Abbadie d'Arrast n'a pas couché avec Mlle Benoist.

---

## A la Guyane

---

*Extrait d'un volume d'Urbain Gohier, UN PEU D'IDÉAL (Chez Messein).*

Le premier besoin d'un groupe d'hommes est la justice. La justice coloniale est encore régie par une législation spéciale et rendue par une magistrature spéciale.

Il y a des magistrats coloniaux dignes de leur mission, d'un haut caractère, et capable de risquer leur avenir pour sauver de la justice ce qui peut en être sauvé. Il y a aussi des hommes qui se servent du pouvoir judiciaire comme Fra Diavolo de son escopette. Tel procureur se fait gloire d'être le premier valet du gouverneur, et requiert, accuse, emprisonne, au gré de sa coterie politique. Tel conseiller, criblé de dettes, aigrefin notoire, met ses arrêts à l'encaïn, se loue aux banques et aux usuriers pour dévaliser les honnêtes citoyens, dérobe le produit des souscriptions, condamne l'innocent pour obtenir un pourboire du coupable. Point de jury. Les jurés sont remplacés par des assesseurs que désigne l'administration.

Le tribunal et la cour peuvent être constitués pour les besoins de la cause, par des fonctionnaires appelés du fin fond de la colonie, pourvu que leur docilité ne fasse point de doute. On voit comme

conseiller d'appel un jeune scribe de l'enregistrement sans titre ni diplôme, et qui casse les jugements de juges professionnels. Dans tel procès d'une grande compagnie contre l'Etat, la cour d'appel se trouve composée « par intérim » de trois fonctionnaires, l'un de l'enregistrement, le second de l'imprimerie officielle, le troisième du service pénitentiaire, lesquels supplient le procureur de rédiger lui-même l'arrêt au profit de leur commun patron.

Pour ces magistrats « intérimaires », aucune condition d'âge ou de capacité ; le gouverneur ou le P. G. peut envoyer son domestique rendre les arrêts suprêmes ; un jour on découvre qu'un juge de paix, en fonctions depuis de longues années, est Vénézuélien ; on le prie de se faire naturaliser, et c'est tout.

Voilà les garanties accordées au justiciable des colonies : il est à la merci de toutes les iniquités et de toutes les violences. Les magistrats respectables sont les premiers à s'indigner d'une telle situation, à réclamer l'indépendance et la sécurité. S'il y avait une seule cour d'appel pour la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique, les conseillers y seraient en nombre suffisant pour occuper leurs sièges ; si la justice coloniale ne relevait que du ministère, à Paris, elle échapperait aux capitulations et prévarications que lui imposent les tyrannies locales.

La Guyane renferme les établissements de la transportation et de la relégation, c'est-à-dire une horde de six mille forçats ou relégués ; elle garde les forçats libérés pendant une durée égale à leur peine. Elle est discréditée dans l'opinion populaire comme si elle était tout entière un bagné, et elle ne tire aucun avantage de cette affectation spéciale qui lui cause tant de préjudice ; l'utilisation de la main-d'œuvre pénale est une chimère.

On a souvent décrit les bagnes ; on a représenté l'existence des forçats tantôt comme une suite de délices, tantôt comme un perpetuel supplice. En fait, l'aspect des bagnes, c'est-à-dire des baraquements et des camps de transportés, est sinistre. Une nourriture insuffisante, des travaux même dérisoires exécutés sous le soleil et sous la pluie des tropiques, la déchéance morale et des vices terribles font rapidement du forçat une loque humaine. Une poignée de gardiens suffit à cet immense troupeau ; un seul gardien parfois vit isolé au cœur des forêts avec cinquante transportés travaillant sous ses ordres ; le camp des incorrigibles, des indomptables

tables demeure paisible sous le canon de quelques vieux mousquets, parce que l'énergie est détruite chez tous ces êtres anémés, minés de fièvre, déprimés, abrutis. La mortalité est de 15 % au moins. L'apport annuel de 1.200 têtes ne fait que maintenir l'effectif. Ainsi s'explique l'insoluble différend qui divise la colonie et l'administration pénitentiaire, l'une réclamant la main-d'œuvre que l'autre ne peut guère fournir, parce qu'elle est indisponible, inutilisable.

L'administration pénitentiaire, Etat dans l'Etat, ne relevant que du ministère de l'intérieur, a émigré de Cayenne aux bords du Maroni, elle y a fondé des établissements dont l'avenir paraît menaçant pour Cayenne; elle y règne sur son territoire, sur sa commune, et rayonne sur divers districts, de Saint-Jean-du-Maroni aux îles du Salut. Ses villages, ses appontements, ses essais de culture ou d'exploitation forestière, ses amorces de routes, ses quinze kilomètres de voie ferrée montrent ce qu'on aurait pu faire ailleurs.

Ses méthodes n'ont rien (du moins à première vue) de brutal ou de barbare. Il n'est pas question du sort de « Monsieur Ulmo », traître entouré d'égards, coulant une vie de sybarite dans un cottage de choix, à l'abri des indiscrets. Mais les six mille autres forçats circulent, travaillent au grand air, soit pour le compte de l'administration, soit chez des particuliers. Ils ont de l'argent et tout ce que l'argent procure; ils jouent gros jeu, règlent leurs querelles à coups de couteau, se livrent à d'épouvantables orgies, fabriquent, avec les matières premières de l'administration, et vendent à leur profit mille objets qui supposent un outillage perfectionné. Les gardiens à 129 ou 137 francs par mois qui, venus avec une chemise, repartent avec une tonne de bagages et quelques milles francs d'économies, pourraient seuls expliquer les mystères du bagne...

C'est à la libération, à l'expiration de la peine, que la vraie peine commence. Le forçat, quoi qu'il fasse ou ne fasse pas, a son pain cuit et son gîte assuré. Le libéré sans ressources, obligé de rester en Guyane pour une durée égale à celle de la condamnation, chassé à une certaine distance des centres où il pourrait chercher du travail, est rejeté dans la brousse, réduit à mourir de faim ou à commettre un crime qui le ramène au bagne. On suppose que les œuvres philanthropiques dévouées au salut des criminels trouveraient là l'emploi le plus utile de leur zèle.

Nulle part on n'aperçoit la violence franche et

brutale; partout on découvre la misère morale et la misère physique, l'avilissement, la dégradation: tous les visages sont sournois et mauvais; tout le bagne sue la bestialité, sent la mort. Mais ce qui frappe le plus, c'est d'abord la monstrueuse inégalité des châtiments; c'est ensuite la plus cruelle hypocrisie de l'humanitarisme.

Le bagne, avec ses promiscuités, ses mœurs immondes, n'incommode guère les brutes, les malfaiteurs professionnels sortis des bas-fonds; les apaches se trouvent là comme chez eux, dans leur élément; et le condamné d'une autre espèce, l'homme qu'un égarement de passion, une minute de folie ou même un préjugé respectable (point d'honneur du Corse, fanatisme religieux de l'Arabe) a livré aux rigueurs de la loi, subit une agonie de tous les instants. L'année de bagne qui vaut pour l'escarpe une saison de vacances vaut pour le criminel intelligent et propre un siècle de tortures.

D'autre part, la tartufferie humanitaire a exigé l'abolition de toutes les peines qui avaient un effet d'intimidation et qui étaient relativement moins dures que les peines « philanthropiques ». Les cellules de réclusion disciplinaire sont beaucoup plus atroces que la double chaîne qu'elles ont remplacée: au point qu'un évadé repris se pourvut jusqu'en cassation pour obtenir le châtiment de la double chaîne plutôt que celui de la cellule, institué postérieurement à son évasion.

Le seul fait que la condition des libérés est pire que celle des condamnés en cours de peine, et la condition du relégué individuel pire que celle des relégués collectifs, établit le vice du système. Ceux qui l'appliquent n'en sont pas responsables. Mais combien de législateurs connaissent le mécanisme des institutions pénitentiaires? Combien de jurés, ou même de magistrats, savent que huit ans de travaux forcés, par exemple, entraînent huit années supplémentaires d'un supplice plus redouté?

URBAIN GOHIER

Nous continuons à faire le service gratuit de L'ŒUVRE à l'adresse dont nos abonnés ont bien voulu nous donner la liste. Ce sont pour nous de gros frais, mais si nos nouveaux lecteurs trouvent que nous faisons une besogne intéressante et utile, nous comptons qu'ils voudront bien souscrire un abonnement.

L'abonnement est le seul moyen de nous soutenir et d'étendre notre propagande.

Nous n'avons pas, nous ne voulons pas avoir d'autres ressources.



Il pleut... sur la République !

## Communiqués

### Rambla Company of Montevideo

On annonce l'émission à Paris et à Londres, au prix de 26 fr. 50 l'une, de 700.000 actions privilégiées 6 % de liv. st. 1 de la Rambla Company of Montevideo, société concessionnaire de la digue-boulevard à construire sur la face maritime sud de la capitale de l'Uruguay.

Le coût total des travaux, qui dureront cinq ans, s'élève au maximum à 55 millions de francs, que la Société se procurera par l'émission de 20.000.000 d'actions privilégiées ci-dessus et de 33.000.000 d'obligations 5 %, qui seront émises ultérieurement.

Dans ce prix de 55 millions sont compris les intérêts intercalaires de 6 % (payables par semestre les 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre), des actions privilégiées.

On peut souscrire par correspondance en adressant les fonds au Crédit du compte de la Compagnie à la Banque Française pour le Commerce et l'Industrie, à Paris, les demandes seront servies dans leur ordre d'arrivée à partir du 29 courant.

Les publications légales ont paru le 8 mai dernier au Bulletin annexe au *Journal Officiel*.

### Société de Production de Naphté G. M. Lianosoff fils (Société russe)

On parle de l'introduction prochaine à la Bourse de Paris des actions de la Société de Production de Naphté G. M. Lianosoff fils.

On ajoute que ces titres sont appelés à progresser dans une proportion importante. La Société a pour objet l'achat, l'exploitation d'usines, de distilleries et raffineries de naphté et d'huile de graissage situées dans le district de Bakou, et le traitement et le commerce du naphté et de tous les produits s'y rattachant.

Le capital social est de 2.000.000 de roubles, entièrement libéré, divisé en 20.000 actions de 100 roubles chacune, suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 1911 (nouveau style) ayant modifié les statuts primitifs à ce sujet.

Aux termes de la même assemblée, les actionnaires ont décidé d'elever le capital à 4 millions de roubles représentés par 40.000 actions de 100 roubles chacune au porteur.

L'augmentation de capital a été entièrement souscrite en espèces ; les formalités de l'obtention de l'ukase de ratification par S. M. le tsar sont actuellement en cours.

Il n'y a pas d'obligations. Aucun avantage particulier n'a été réservé aux fondateurs ; il n'a pas été créé d'apports et il n'y a qu'une seule catégorie d'actions.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé 5 % pour la réserve légale. Il est prélevé, en outre, la somme fixée par l'assemblée générale pour l'amortissement de la valeur d'origine des biens.

A la tête de cette affaire se trouvent de très hautes personnalités russes et françaises telles que MM. Alexis Poutiloff, ancien ministre des Finances, conseiller privé, président du Conseil d'administration de la Banque Russo-Asiatique à Saint-Pétersbourg : Taras Belozersky, conseiller d'Etat ; F. Dubief, ancien ministre de l'Intérieur, ancien ministre du Commerce à Paris.

Les statuts ont été publiés dans le Bulletin annexe au *Journal Officiel* du 22 mai 1911.

### American Telephone and Telegraph Co

Les actions ordinaires de l'American Telephone and Telegraph Company vont être introduites très prochainement au marché officiel de la Bourse de Paris. On sait la place considérable qui, aux Etats-Unis, est tenue par le téléphone dans les relations commerciales et dans la vie quotidienne : les communications téléphoniques annuelles qui, en 1908, étaient évaluées à moins de 206 millions pour la France, atteignaient pour les Etats-Unis 9 milliards, tandis que le nombre des abonnés 212.000 pour la France au 1<sup>er</sup> janvier 1910, se chiffrait à la même date à 7.084.000 pour les Etats-Unis. Or, l'American Telephone and Telegraph Company absorbe environ les deux tiers de ces relations téléphoniques : les communications établies par ses soins au cours de l'année 1908 se sont élevées en effet à près de 6 milliards et elle comptait, au 1<sup>er</sup> janvier 1910, 3.142.000 abonnés.

Ces chiffres et l'énonciation de son capital : environ 2 milliards de francs en actions et obligations, donnent une idée de l'importance considérable de la Société, qui créée en 1885 et réorganisée en 1900, monopolise aujourd'hui l'exploitation des téléphones du système Bell. Son développement a d'ailleurs été prodigieux au cours des dix dernières années, et les bénéfices nets ont progressé de 27 millions de francs en 1900 à 134 millions en 1910 ; les dividendes distribués ont suivi une marche parallèle : maintenus à 7 1/2 % de 1900 à 1905, ils ont été élevés à 7 3/4 % en 1906 ; ils sont de 8 % depuis 1907.

Si l'on ajoute que l'ensemble des réserves se chiffrait, au 31 décembre 1910, à près de 470 millions de francs, on comprendra tout l'intérêt que présente l'action American Telephone and Telegraph Company, dont le rendement actuel est supérieur à 5 %.

Les publications légales ont été faites au *Journal Officiel* du 29 mai 1911.